

-----

Département  
du Doubs

SÉANCE DU 25 JANVIER 2018

**N° 04/18**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 17 janvier 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 2 février 2018,

**Objet de la délibération :**  
**ZA Lavans-Pessans : Demande  
subvention DETR pour les  
travaux de remise en état**

**Nombre de membres**

- En exercice : 97
- Présents titulaires : 66
- Absents :
  - Dont suppléés : 2
  - Dont représentés : 11
  - Excusés : 6
  - Non excusés : 12
- Votants : 79

**Résultat du vote**

- Pour : 79
- Contre : 0
- Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180125-04-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2018

L'an deux mil dix-huit,

Le vingt-cinq janvier,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de Chay sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de janvier

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Mme Muller Valérie à Mme Beaune Catherine, M. Bole Léon à M. Prost Jean-Paul, M. Debray Michel à M. Cretin Emmanuel, Mme Leblanc-Vichard Françoise à M. Demesmay Maurice, Mme Breuillot Laurence à M. Stadelmann Jean-Claude, M. Moniotte Jacques à M. Groshenry Maxime, M. Lievremont Jean-Michel à Mme Morel Nicole, M. Gaillard Marcel à M. Bérion Dominique, M. Longeot Jean-François à Mme Magneron Monique, M. Maire du Poset Thierry à M. Bardey Philippe, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent

**Procuration**

**Suppléé(e)s**

M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier

**Excusé(e)**

Mmes Fietier Danièle & Kowal-Bondy Nathalie, Ms. Chopard Félix, Nicolet Jean-Paul, Maugain Romuald & Danguy Alain,

**Absent(e)s**

Mmes Breuillot Christine, Faillenet Maryse, Ragot Maryvonne & Boucon Galimard Sabine, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Sage Irénée, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Petetin Yves, Simon Gilles & Quété Gérard

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Philippe Bardey, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La ZA intercommunale de Lavans-Pessans a subi de nombreuses dégradations causées par des individus de la communauté des gens du voyage.

Avec les cessions immobilières en cours, la CCLL doit remettre en état les infrastructures pour un montant cumulé estimé à 30 044.49€ HT

Compte tenu du contexte, la CCLL sollicite un financement DETR pour ces travaux au titre du maintien de l'activité économique à hauteur de 50 %, taux pratiqué en 2017 mais qui sera définitivement arrêté par la commission d'élus en février 2018, à savoir :



Dépenses	Montant € HT	Recettes	Montant €	Taux %
Remise en état de la station de traitement	10 561.49	DETR	15 022.20	50
Remise en état Eclairage public, Telecom, eau potable, eaux usées, eaux pluviales	12 449.50			
Poteau incendie	4 773.50			
Fourniture de panneaux directionnels	343.70			
Fourniture signalétique	1 916.00	CCLL	15 022.19	50
<b>TOTAL</b>	<b>30 044.19</b>		<b>30 044.19</b>	<b>100</b>

Le conseil, invité à se prononcer, à l'unanimité :

- ⇒ valide le plan de financement tel que détaillé ci-dessus,
- ⇒ autorise le Président à solliciter la subvention DETR,
- ⇒ autorise le Président à engager les travaux.

Fait et délibéré en séance, le 25.01.18

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

Communauté de Communes

Louis Lison

7, rue Edouard Bastide

25290 ORNANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180125-04-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2018

